

## Réunion du conseil municipal du 8 janvier 2016

Séance ouverte à 20h30

Convocation : 31 décembre 2015

Présents : 11

Secrétaire de séance : Franck PHILIPPON

Absent excusé : 0

Absent non excusé : 0

Le compte rendu du 6 novembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

### **Préambule :**

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de donner la délégation pour la signature du courrier à Cédric Widmer.

### **1 SIDEC - Travaux renforcement BT poste route d'Ougney**

Présentation du périmètre des travaux par Mme le Maire. Le coût des travaux d'enfouissement s'élève à 223 116.10€ dont 39 131.90€ à la charge de la commune.

Le maître d'œuvre est le SIDEC

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'engager la dépense pour la réalisation des travaux.

### **2 Augmentation du loyer de Mr et Mme DOBEZ Pascal et Valérie**

Actuellement le loyer du logement est de 2400 €/an et le loyer commercial est à titre gratuit, celui-ci est révisable tous les 3 ans.

En conformité avec l'indice d'évolution des prix, le loyer peut évoluer en aout 2016

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Mme le Maire de procéder à l'évolution du loyer au mois d'aout 2016.

### **3 Subvention ADMR:**

Chaque année la commune donne 100 € de subvention.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité (9 pour et 2 abstentions) de reconduire cette subvention.

#### **4 Vote du quart des crédits en investissement budget communal et assainissement :**

Afin de ne pas bloquer les investissements et en attendant le vote du budget prévu en mars prochain, il est proposé de voter le quart des crédits d'investissement sur la base du budget 2015.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de voter le quart du budget d'investissement soit :

##### **BUDGET COMMUNAL**

- CHAPITRE 21 : 28 067.60 €

- CHAPITRE 23 : 6 799.50 €

##### **BUDGET ASSAINISSEMENT**

- CHAPITRE 20 : 500.00 €

- CHAPITRE 21 : 950.00 €

- CHAPITRE 23 : 12 875.00 €

#### **5 Parcelle AD 194 - BARTHOLMOT :**

Mr Bartholmot refuse de signer les conventions de servitudes des parcelles AD 24 et YR 39. Il justifie sa décision car la parcelle AD 194 dont il est propriétaire (classée urbanisée et constructible) est concernée par la zone des 100 mètres de la future station.

Mr Bartholmot veut bien revenir sur sa décision, si la station est implantée à l'extrémité du terrain et ainsi sortir la parcelle AD 194 de la bande des 100 mètres

Ce déplacement va nécessiter un coût supplémentaire dans le projet de la station. Ce coût est en cours de chiffrage par le maitre d'œuvre (IRH).

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'être d'accord sur le principe du déplacement de la station. Lorsque le chiffrage exact sera connu, le conseil municipal s'engage à valider le surcoût de cette opération.

#### **6. Renouvellement bail communal Mr Maurice THIEBAUD - parcelle lieu-dit à l'abreuvoir**

Mr Maurice THIEBAUT loue la parcelle lieu dit à l'abreuvoir 5€ par an.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler le bail.

#### **7. Allocation scolaire 2016 pôle scolaire de Dammartin :**

Après débat, une allocation scolaire sera donnée si nécessaire.

#### **8. Subvention Association Sportive Collège Jacques Prévoist**

En 2015, la commune a donné 50 € pour l'association. Cette année 5 jeunes de Thervay sont concernés par cette association.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité (10 pour et une abstention) de donner 50 € à cette association soit 10€ par jeune.

## **9. Devis travaux sylvicoles forêt communal de THERVAY**

L'ONF a soumis un devis de 3 950 € TTC pour réaliser des travaux sylvicoles sur les parcelles 47, 48, 49

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'engager les travaux sylvicoles.

## **10. Devis mise en conformité des tuyaux de gaz de la salle des fêtes**

A l'issu du remplacement de la chaudière et après un sinistre, il est nécessaire de procéder à la mise en conformité des tuyaux de gaz de la salle des fêtes et mettre en place une aération.

Le coût de ces réparations est d'environ 1500 €. Le contrat d'entretien de la chaudière est en cours de discussion, il sera d'environ 150€/an.

## **11 Contrat BUTAGAZ**

Un contrat avec un prix fixé à 1517 € la tonne avec une remise de 220 € a été proposé par BUTAGAZ. La consommation annuelle de la salle des fêtes est estimée à 300 kg/an.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire le contrat BUTAGAZ pour 5 ans

## **12 Travaux cimetière**

Pour la réalisation de 4 caves urnes et 4 columbariums nous avons analysé les offres de prix.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas engager de dépenses.

## **13 Questions diverses**

CCAS : la délibération de dissolution n'a pas été acceptée car le CCAS est propriétaire d'un terrain. La commune va donc reprendre le terrain pour régulariser cette situation.

François CHARLEUX sollicite l'autorisation de la commune pour gravillonner deux places de parking.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Mr CHARLEUX à faire ces travaux à ses frais.

Jean François PELOT remonte l'information d'un dysfonctionnement d'un radiateur de Mlle BOCH.

La prochaine réunion est fixée le 26 février 2016 à 20H30.